



04-16

Roissy, le 26 janvier 2016

# ATGPEM

## Un accord pour les Personnels au Sol

**La CFDT a signé hier l'accord sol ATGPEM** "Accord Triennal de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Métiers".

Cet accord a été signé par 3 organisations syndicales : CFDT, CGC, UNSA. Il est donc **majoritaire** puisqu'à elles trois, ces organisations syndicales ont recueilli plus de 50% des voix aux dernières élections chez les Personnels au Sol.

Cet accord contient des **garanties essentielles pour les Personnels au Sol d'Air France**, au premier rang desquelles, la garantie que l'Entreprise n'aura **pas recours à des plans collectifs de départs contraints pour motif économique jusqu'en juin 2018**.

Comme les accords précédents, cet accord n'a pas pour vocation à co-déterminer les décisions stratégiques de l'Entreprise, les décisions en matière d'organisation du travail ou en termes de sous-traitance de telle ou telle activité. L'ATGPEM ne réécrit pas tout le code du travail, mais il l'améliore sensiblement.

**Cet accord n'est pas un blanc-seing** accordé à la Direction d'Air France et la CFDT a déjà fait part de ses désaccords concernant la GPEC et le chiffrage des soit disant sureffectifs. Notre syndicat conteste la pertinence économique de certains projets et réaffirme qu'en tout état de cause, le calendrier initialement imaginé par la Direction n'est pas tenable.

- ✓ **Pas de plan de licenciements au sol** donc, et ce, **quelle que soit l'issue des négociations avec les PNT et PNC** concernant le nouveau plan présenté le 15 janvier en CCE.

Le renouvellement de cette garantie pour les Personnels au Sol est donc une première forme de reconnaissance des efforts qu'ils ont consentis ces dernières années.

Cette garantie, que nous obtenons depuis près de 10 ans, par la négociation, est unique en son genre dans le paysage des entreprises françaises, n'en déplaise aux esprits chagrins. Cette garantie a déjà permis à Air France et à ses salariés de passer le plus fort de la crise sans drames personnels.

- ✓ Cet accord réaffirme aussi le **maintien des grands métiers au sein de la Compagnie**. Pas de filialisation de la DGI, par exemple, contrairement aux rumeurs colportées ces derniers mois.
- ✓ Cet accord contient des dispositifs d'accompagnement des évolutions des activités, beaucoup **plus contraignants pour l'Entreprise et nettement plus favorables aux salariés** que ceux prévus dans la Convention d'Entreprise, la Convention Collective du Transport Aérien (CCNTA) ou le code du travail.

Ce sont notamment les dispositifs d'accompagnement de la mobilité fonctionnelle et/ou géographique en cas de redéploiement, la **priorité donnée à la mobilité dans le bassin d'emploi** et/ou les **accompagnements financiers renforcés**.

Ce sont aussi des dispositifs de **compensation de perte de sujétions horaires et/ou de primes** en cas de redéploiements ou de changements collectifs d'organisation du travail.

- ✓ Cet accord instaure une **amélioration du dispositif légal de retraite progressive**. L'Entreprise prendra à sa charge la part employeur et la part salarié de la cotisation retraite SS, sur la base du temps plein. Une fiche explicative sera rapidement mise à disposition des salariés.
- ✓ Cet accord prévoit enfin:
  - L'ouverture de négociations sur le **télétravail** dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2016.
  - La renégociation de "l'accord de 92", dit de la **prime biseau**, qui s'applique lors d'un changement de poste, hors redéploiements collectifs. La CFDT entend bien en améliorer les dispositions.
  - L'ouverture de négociations sur la fonction **Cadre** durant le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

La CFDT agit pour obtenir par la négociation des **garanties concrètes** pour les salariés, nous laissons à d'autres les promesses de grand soir. Cet accord est un outil précieux pour les Personnels au Sol d'Air France.

## **Le Bureau Syndical CFDT groupe Air France**

### ***Négociations salariales (NAO)***

***La négociation salariale se tiendra cette semaine.***

***La CFDT entre en négociation avec la ferme volonté d'obtenir une reconnaissance "sonnante et trébuchante" pour les salariés d'Air France, notamment les Personnels au Sol.***

***A suivre...***

▪